

SUBVENTIONNEMENT DE COURS DE PERFECTIONNEMENT¹ PAR SUISSE ÉNERGIE

PLAFONNEMENT DES SUBVENTIONNEMENTS¹

	1/4 JOUR	1/2 JOUR	1 JOUR	2 JOURS	3 JOURS	4 JOURS	5 JOURS
DÉVELOPPEMENT	2500	4000	6000	9000	12'000	14'000	14'000
ADAPTATION	1875	3000	4500	6750	9000	10'500	10'500
TRANSFERT LINGUISTIQUE	1250	2000	3000	4500	6000	7000	7000
MISE EN ŒUVRE DU COURS	1250	1750	2500	4000	6000	7000	7000
ADMINISTRATION ET COMMUNICATION	–	–	–	–	–	–	–

Les montants représentent la part maximale de financement possible. Ils sont limités si la mesure génère du bénéfice ou si le financement dépasse les 40% des coûts totaux.

Les demandes incomplètes ou insuffisamment documentées ne seront pas considérées. En cas de nécessité la demande

peut être complétée par des chapitres supplémentaires comme par exemple la documentation du cours, les coopérations stratégiques, des types de coopérations, etc.

Le dépôt d'une demande de subvention n'entraîne pas un droit à la subvention.

PRINCIPES (NON EXCLUSIF)

- Les cours s'inscrivent dans la stratégie énergétique de «Suisse énergie» (acquisition de compétences liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables; compatibilité avec les domaines prioritaires du concept détaillé de Suisse énergie 2017–2020).
- Le besoin de l'offre répond à une demande du marché et doit être prouvé.
- L'organe de formation ne doit pas réaliser de bénéfices avec le subventionnement de «Suisse énergie»
- Le subventionnement ne peut pas couvrir plus de 40% du coût total de la formation.

- Les contributions pour le «développement», «l'adaptation» et le «transfert linguistique» sont des montants uniques. Pour la «mise en œuvre du cours», il est admis que le nombre minimum de 10 participant-e-s.
- «Adaptation» induit une révision de plus de 50% du contenu du cours.
- Le subventionnement rétroactif n'est pas possible

La liste complète des directives sur le subventionnement de cours est annexée à ce document.

¹ Dans le cadre du programme de «Suisse énergie» la notion de «cours» est défini comme suit: activités éducatives non formelles dans un cadre organisé et structuré, c'est-à-dire avec une relation d'enseignement-apprentissage prédéfinie. Selon cette définition, les cours durent au maximum 5 jours et n'aboutissent pas à un diplôme reconnu par l'Etat. Les CAS, MAS, DAS des HES tout comme les post-formations des écoles supérieures ne sont pas inclus dans cette définition. Basé sur la loi fédérale sur la formation continue <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141724/index.html>



suisse énergie

Notre engagement : notre futur.

INFORMATIONS SUR LE SUBVENTIONNEMENT DE COURS PAR SUISSE ENERGIE

INSTRUMENTS DE TRAVAIL

- Formulaire de demande de subvention (Word) pour des cours
- L'outil de calcul (Excel) pour la déterminer le montant de la subvention
- Outils de reporting (intégré dans l'outil de calcul Excel)
- Canevas de rapport de projet (Word)

COMMENT EFFECTUER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

- Téléchargez les fichiers suivants du site www.suisse-energie.ch: Formulaire de demande de subvention (Word) pour les cours et l'outil de calcul (Excel) pour déterminer le montant de la contribution.
- Documenter le formulaire de demande. Notez que le modèle requiert la quantité minimale d'information. Le cas échéant, la demande est à compléter avec d'autres chapitres ou sous-chapitres. Veillez à soumettre l'intégralité de l'offre de cours sur la même demande.
- L'outil de calcul (Excel) doit également être dûment rempli et les feuilles de travail concernées copiées dans la demande de subventionnement (Word). Les instructions exactes à ce sujet sont décrites dans le formulaire de demande de subventionnement. L'outil de calcul (Excel) doit également être transmis à «Suisse énergie».
- Signez la requête et envoyez-la sous format pdf, accompagné de l'outil de calcul (Excel) par e-mail à: energiebildung@bfe.admin.ch

Pour toute question, veuillez vous adresser à:
energiebildung@bfe.admin.ch
www.suisseenergie.ch

ANNEXE

TVA

La subvention n'est pas soumise à la TVA (voir Art. 18, par. 2, pt. a, RS 641.20) selon la loi fédérale du 12 juin 2009 régissant la taxe sur la valeur ajoutée. La rémunération de tiers est assumée intégralement par le bénéficiaire de la subvention. Les frais encourus à cette fin, y compris la TVA payée à des tiers) sont inclus dans les coûts du projet, dans la mesure où ils sont absolument nécessaires pour la réalisation du projet.

INFORMATION/DIRECTIVES CONCERNANT L'OCTROI DE SUBVENTIONS

L'octroi de la subvention par Suisse énergie s'applique selon les directives suivantes:

INFORMATIONS SUR LE SUBVENTIONNEMENT DE COURS PAR SUISSE ENERGIE

PRODUIT UNIQUE	Le projet dispose d'un ou de plusieurs éléments qui le rend unique
TYPE DE SUBVENTIONNEMENT	Les subventions s'élèvent au maximum à 40% des coûts totaux. Exceptionnellement, elles peuvent atteindre 60%.
DEGRÉ DE CÉLÉBRITÉ / RENOMMÉE	Le demandeur dispose de la reconnaissance et de l'acceptation du groupe cible
PERSPECTIVES DE SUCCÈS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	Les contributions d'encouragement constituent un financement de départ. À long terme (après 3 à 4 ans), le projet doit s'autofinancer.
FORME DE L'OFFRE	La forme choisie est efficace. Le formulaire répond aux besoins du groupe cible. L'apprentissage permet des formes innovantes d'enseignement-apprentissage.
INNOVATION	Le projet dispose d'aspects innovants.
AUCUN BÉNÉFICE	Les subventions aident uniquement à couvrir les pertes et ne peuvent pas engendrer de bénéfice.
AUCUNE SUBVENTION RÉTROACTIVE	Seules les demandes pour des projets futurs peuvent être soumises. Les projets en cours ou terminés ne sont pas financés.
ORIENTATION COMPÉTENCE	Les compétences, les connaissances et les attitudes sont orientés sur les aspects métiers. La recherche de ressource est liée à des situations professionnelles avérées.
MANQUE DE PROFESSIONNELS ET/OU DE COMPÉTENCES	Le projet remédie à une situation de pénurie sur le marché national (c'est-à-dire que le besoin est avéré et qu'il n'est actuellement pas satisfait); le besoin doit être démontré.
MATURITÉ DU MARCHÉ	Les compétences se réfèrent à des produits, des technologies et des processus commercialisables.
MESURE DE L'EFFICACITÉ	Contributions par journée de cours et contributions par participant-jour
RÉGION LINGUISTIQUE	Les fournisseurs suprarégionaux sont préférés pour des prestations équivalentes. Répartition des fonds par région linguistique: d60%, f30%, i10%
THÈMES ET DOMAINES PRIORITAIRES	La priorité est donnée à la formation continue des professionnels chargés de la planification, de la construction et de l'exploitation des bâtiments et des installations. Les autres priorités sont l'efficacité énergétique dans les entreprises industrielles et de services. L'accent est mis sur la réduction de combustibles fossiles.
CAPACITÉ DE TRANSFERT	L'offre de cours peut être transférée à d'autres groupes cibles, professions, régions linguistiques, etc.
OBJECTIFS DE SUISSE ÉNERGIE	Le projet soutient de manière centrale les aspects de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la suffisance.